



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 79938

Texte de la question

Les récentes déclarations du commissaire européen Peter Mandelson, formulées lors des négociations sur la libéralisation des échanges dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, selon lesquelles l'Union européenne était prête à réduire de 70 % les aides à l'agriculture ont suscité une vive inquiétude chez les agriculteurs français qui considèrent que celles-ci remettent en cause la politique agricole commune renégociée en 2003 et pérennisée jusqu'en 2013. Dans ce contexte, M. Dino Cineri demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser la position de la France à l'occasion de ces négociations et la nature des garanties obtenues dans le but de défendre l'agriculture française.

Texte de la réponse

Depuis 2001, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont engagés dans un nouveau cycle de négociation commerciale : l'agenda de Doha pour le développement. Dans ces négociations, la France poursuit trois principaux : objectifs favoriser la croissance et l'emploi en Europe et dans notre pays, à travers l'accès pour nos entreprises à de nouveaux marchés ; contribuer à une meilleure insertion des pays les plus pauvres dans le commerce mondial ; préserver l'autonomie de décision de l'Union européenne et le respect des engagements pris, en particulier s'agissant de la politique agricole commune réformée en juin 2003. À cet égard, le conseil « affaires générales » du 18 octobre 2005, à la demande de la France, a rappelé que la réforme de la PAC est la contribution de l'Europe au volet agricole du cycle de Doha sur le développement et qu'elle constitue la limite du mandat pour ce cycle. Le 28 octobre 2005, la Commission européenne a décidé de déposer à l'OMC une offre globale et conditionnée à des avancées significatives des autres partenaires dans l'agriculture comme dans l'ensemble des autres domaines de la négociation. Lors de la conférence de Hongkong du 13 au 18 décembre, avec le soutien de la France et d'une majorité d'États membres, la Commission européenne a maintenu une position ferme sur le volet agricole des négociations, réussissant par là même à contenir la forte pression qui s'exerçait sur la politique agricole commune. La fin des soutiens aux exportations agricoles a pu être repoussée à 2013, dans le plein respect de la réforme de la PAC. Cette mesure devra en outre être appliquée par l'Union européenne et par ses autres partenaires concernés. S'agissant de l'accès au marché comme du soutien interne, les discussions devront être intensifiées afin de parvenir à la définition des modalités d'ici le 30 avril 2006. Par ailleurs, ces négociations ont permis, comme le souhaitaient la France et l'Europe, de faire avancer des mesures favorables aux pays les plus pauvres (accès des pays les moins avancés (PMA) aux marchés des pays développés sans quota ni droit de douane, accès des pays les plus pauvres aux médicaments, engagement américain à renoncer aux soutiens aux exportations de coton...). Dans la perspective de la phase finale du cycle, la France, avec ses partenaires européens, continuera de veiller au maintien d'un équilibre qui reste fragile entre les différents volets de la négociation (agriculture, tarifs industriels, services) et au parallélisme des efforts demandés aux différents pays développés, notamment sur l'agriculture. Elle agira également pour que les progrès en faveur du développement soient confirmés dans la mise en oeuvre des décisions prises à Hongkong comme dans la suite des négociations de ce cycle.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79938

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11146

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1215